



C/AGD-HLPE

23 octobre 2018

Renouvellement du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)

Le Président et le Secrétaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ont l'honneur de se référer au Règlement intérieur du CSA et à la nécessité de reconduire le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) pour un mandat commençant à la fin de la session du CSA de 2019 et se terminant à la clôture de la session du CSA de 2021.

Un appel à candidatures ouvert sera lancé pour une période de trois mois, à savoir du 29 octobre 2018 au 1^{er} février 2019, en vue de désigner des experts qui siégeront au Comité directeur.

Le HLPE élabore, conformément aux instructions du CSA, des analyses et des études scientifiques et factuelles, afin que les décisions et les travaux du CSA se fondent sur des données concrètes et des connaissances actualisées sur des questions essentielles et nouvelles d'ordre technique, scientifique ou social en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition. Les modalités de fonctionnement et méthodes de travail du HLPE sont présentées dans le document sur la réforme du CSA et dans le règlement intérieur du HLPE, approuvé par le Bureau du CSA et disponible en ligne à l'adresse suivante:

www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/

Les gouvernements et les organisations sont invités à présenter des candidats pour le Comité directeur du HLPE. Les candidats doivent être des experts reconnus sur le plan international dans leur domaine (lié à la sécurité alimentaire et à la nutrition) et avoir une vision d'ensemble ainsi qu'une solide expérience des processus d'experts interdisciplinaires. Ils doivent être des professionnels expérimentés, être titulaires d'un diplôme universitaire supérieur, pouvoir apporter la preuve de leurs publications et/ou posséder un solide bagage dans les domaines de la gestion des projets de terrain et de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Enfin et surtout, ils doivent avoir une expérience confirmée de la gestion de groupes ou de réseaux d'experts, d'excellentes compétences en matière de communication, de relations interpersonnelles et de direction, ainsi que l'aptitude à attirer et à puiser des éléments dans les réseaux d'experts.

La procédure de candidature se déroulera entièrement en ligne. Toutes les informations y relatives sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/>

./.

La présente communication est envoyée aux destinataires concernés des Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

Elle est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

Les gouvernements, les membres du CSA et les organisations participantes qui souhaitent proposer des candidatures d'experts sont priés de communiquer une lettre de candidature officielle au Secrétariat du HLPE, à l'adresse suivante: cfs-hlpe@fao.org. La lettre devra obligatoirement indiquer, pour chaque candidat, les informations suivantes: prénom, nom, institution et fonction actuelles ainsi qu'une adresse électronique valide. Il est demandé aux parties souhaitant proposer des candidats d'utiliser exclusivement le courrier électronique pour leurs communications avec le Secrétariat, et de ne pas utiliser le courrier postal.

Il est à noter que, lors de l'examen des candidatures, les membres du Comité directeur du HLPE agiront en telle qualité, et non en tant que représentants de leur gouvernement, institution ou organisation.

Pendant la durée de leur mandat, les membres du Comité directeur seront tenus de consacrer une part importante de leur temps aux travaux du HLPE. Le temps de travail effectif dépendra des possibilités et de la disponibilité des experts, ainsi que du programme de travail du HLPE, tel que défini par le CSA. Il devra être au minimum de 20 jours par an, voyages compris. Ce chiffre sera au moins le double pour le Président et le Vice-Président du Comité directeur. Les dépenses liées aux déplacements nécessaires pour assister aux réunions du Comité directeur seront prises en charge par le Secrétariat du CSA/HLPE. Les membres du Comité directeur ne recevront aucune autre compensation financière pour leur travail.

La sélection des membres du Comité directeur du HLPE sera réalisée, conformément aux dispositions du [règlement intérieur du Groupe d'experts de haut niveau \(HLPE\)](#) approuvé par le Bureau du CSA, par un comité de sélection technique constitué à cet effet et présentée au Bureau du CSA pour décision finale. Ce processus garantira que les membres du Comité directeur représentent de manière équilibrée des disciplines techniques, des compétences et une diversité régionales, tout en assurant à la fois continuité et changement dans la composition du Comité directeur. Les candidats qui ne seront pas retenus pour le Comité directeur seront inscrits sur la liste des experts du HLPE.